Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606063-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/063

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/063 : FINANCES- VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LES ELEVES PAIMPONTAIS SCOLARISES A L'ECOLE PUBLIQUE DE PLELAN-LE-GRAND.

Rapporteur : Julien DESSA

CONTEXTE: *Chaque année la collectivité verse une subvention de fonctionnement à la commune de Plélan-le-Grand pour les élèves inscrits sur les 4 villages du Gué, La Basse Rivière, Coganne et La Ruisselée.*

Vu la délibération n°2023/08/112 renouvelant la convention de fonctionnement entre les communes de Paimpont et Plélan-le-Grand,

Vu la convention de fonctionnement 2023-2026 entre la commune de PAIMPONT et la commune de Plélan-le-Grand, et son annexe financière,

Vu la liste des élèves paimpontais transmise par la commune de Plélan-le-Grand,

Considérant qu'il est proposé de valider la subvention de 2 430,83 € correspondant à la scolarité de 5 élèves paimpontais en classes élémentaires et 1 élève paimpontais en classes de maternelle, résidant dans les 4 villages listés dans la convention (Coganne, Le Gué, La Basse Rivière et La Ruisselée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ATTRIBUE une subvention de 2 430,83 € à la commune de Plélan-le-Grand au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606063-DE

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE